



Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

RÉUNION DES PARTIES

Septième session

Budapest, 17-19 novembre 2015

Point 4 (c) de l'ordre du jour provisoire

**Bilan des activités réalisées et examen des activités futures dans les différents domaines d'activité :
Comité d'application**

LISTE DES CANDIDATS AU COMITÉ D'APPLICATION

Elaboré par le secrétariat

A sa septième session, la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) devra examiner la composition de son Comité d'application.

Le Comité d'application se compose de neuf membres ayant de l'expérience et une compétence reconnue dans les domaines liés à la Convention, ceci comprend des compétences juridiques et/ou scientifiques et techniques. Les membres du Comité siègent à titre personnel et de manière objective. Les objectifs, la structure et les fonctions du Comité sont définies dans la décision VI/1 (ECE/MP.WAT/37/Add.2).

La Réunion des Parties, à sa sixième session, a élu par consensus les membres ci-après du Comité d'application, cinq d'entre eux pour un mandat complet de 6 ans et quatre pour la moitié d'un mandat de 3 ans : Mme Vanya Grigorova (mandat complet), M. Saghit Ibatullin (demi-mandat), M. Kari Kinnunen (mandat complet), M. Johan G. Lammers (demi-mandat), M. Stephen McCaffrey (mandat complet), Mme Anne Schulte-Wülwer-Leidig (demi-mandat), M. Aliaksandr Stankevich (mandat complet), M. Attila Tanzi (demi-mandat) et M. Ivan Zavadsky (mandat complet). M. Attila Tanzi a été élu président par les membres du Comité d'application à leur première réunion.

A sa septième session, la Réunion des Parties devra élire quatre membres du Comité d'application **pour un mandat complet, à savoir 6 ans**. La liste des candidats proposés ainsi que les Parties concernées est fournie dans le tableau ci-après. Les délégués peuvent consulter les lettres de nomination, les CV individuels et, si disponible, des informations complémentaires concernant les candidats proposés sur la page de la Convention sur l'eau (<http://www.unece.org/env/water/mop7.html>).

Conformément à la Décision VI/1, les membres du Comité sont élus par la Réunion des Parties parmi les candidats désignés par les Parties. À cette fin, les Parties peuvent prendre en considération les candidats proposés par des Signataires ou des organisations non gouvernementales (ONG) qualifiées ou qui s'intéressent aux domaines auxquels se rapporte la Convention. Lors de l'élection des membres du Comité, il importe de prendre en considération la répartition géographique des membres et la diversité des expériences et des compétences. Les élections seront régies par le règlement intérieur des Réunions des Parties (ECE/MP.WAT/19/Add.1), soit au scrutin secret à moins que, en l'absence d'objection, la Réunion des Parties ne décide de nommer un ou plusieurs candidats agréés sans procéder à un vote.

	Partie	Candidat proposé
1.	Allemagne	Mme Anne Schulte-Wülwer-Leidig
2.	Italie	M. Attila Tanzi
3.	Pays-Bas	M. Johan Gerrit Lammers
4.	Ouzbékistan	Mme Dinara Ziganshina